



Recuperer la garde définitive de mon fils

Par **garamameme**, le **24/03/2010 à 16:14**

Bonjour,rnrnapres une periode difficile (foyer, famille d'accueil) la garde de mon fils a ete donne a son papa je n'avais a l'epoque qu'un jour de visite par semaine. Depuis j'ai obtenu du jaf un droit de visite et d'hebergement regulier comme tous parents séparés, bien que nous n'ayons jamais ete mariés. Cependant, mon fils est en fait gardé par ses grands parents paternels, car son papa travaille. Ses grands parents liguent mon fils contre moi, (ta mère est une s....), son papa a des problèmes d'alcool et à ce jour, il souffre d'un cancer, il doit se faire hospitaliser en Avril. Pour toutes ses raisons, je souhaite avoir la garde de mon fils, sans pour autant rompre les liens qu'il entretient avec sa famille paternelle. D'ailleurs mon fils, 9 ans , me le demande mais n'ose pas en parler à son papa. Que puis-je faire ? Par avance merci.rnR.R

Par **cloclo7**, le **24/03/2010 à 16:52**

BonjourrrnrnVous pouvez saisir le juge aux affaires familiales près le TGI du lieu de domicile de votre fils, en demandant la garde de votre enfant ou la mise en place d'une résidence alternée.rnVotre fils peut aussi demander à être entendu par le magistrat en présence d'un avocat et peut aussi souhaiter que l'audition se fasse hors la présence des parents, c'ets à dire qu'il pourra dans ce cas dire ce qu'il veut au magistrat et demander que rien ne ressorte de l'entretien qu'il a eu avec le juge.rnrnCordialement